Le journal du Gers

Date de parution: Le mardi 18 juillet 2023 à 17h21

Adresse url de base: https://lejournaldugers.fr/index.php/article/68315-a-propos-de-lindemnisation-des-consequences-de-linfluenza-aviaire

A propos de l'indemnisation des conséquences de l'influenza aviaire

le député Jean-René Cazeneuve communique

A propos de l'indemnisation des conséquences de l'influenza aviaire

L'influenza aviaire est au coeur des préoccupations de nos éleveurs et producteurs. C'est un sujet que je continue à suivre de près, notamment en lien avec les équipes du Ministère de l'Agriculture.

Un dispositif d'avance sur l'indemnisation économique des éleveurs,

L'État réaffirme aujourd'hui son soutien aux acteurs des filières avicoles et a répondu à plusieurs demandes des aviculteurs Gersois que j'avais relayées auprès du ministre Marc Fesneau : Le dispositif d'avance sur l'indemnisation économique des éleveurs, situés au sein des zones réglementées, sera ouvert avant le 21 juillet et le paiement interviendra au fil de l'eau durant l'été sans attendre la clôture du guichet fixée au plus tard au 15 septembre 2023.

Déploiement du dispositif d'indemnisation pour le maillon sélection-accouvage. Revalorisation des barèmes d'indemnisation sanitaire : Le barème d'indemnisation des volailles abattues pour la crise 2022-2023 est revalorisé à partir des coûts de production du trimestre ayant concentré le plus d'abattages, soit le 4e trimestre 2022. Poursuite de la préparation de la campagne vaccinale ciblée sur les canards.

Prise en charge partielle du cout de la vaccination des volailles

Jean-René CAZENEUVE